

# LE POLITIQUE,

## JOURNAL DE LIÈGE.

On s'abonne au bureau du journal, rue du Pot-d'Or, et chez MM. les directeurs des postes. — L'prix de l'abonnement est de 11 francs pour Liège, et 13 francs pour les autres villes du royaume. — Un Numéro séparé se vend 16 centimes. — Les abonnements commencent à toutes les époques. — Les lettres et envois d'argent doivent être affranchis. — Le journal est remis aux abonnés qui habitent Liège moyennant une faible rétribution payable au porteur. — AVIS ET ANNONCES : Le prix de la ligne d'insertion est de 20 centimes.

### ALLEMAGNE. — FRANCFORT, 17 JUILLET.

D'après toutes les nouvelles que l'on reçoit du Hanovre, il y règne une grande agitation (*Aufregung der Gemäther*) parmi toutes les classes de la société. (G. d'Augsbourg)

— On écrit de Berlin, 15 juillet :

On apprend de Hanovre que le roi a réuni un conseil composé en partie de juriconsultes pour apprécier les changements qui pourraient être faits à la constitution, et pour rechercher, à ce qu'on ajoute, en quoi ils pourraient s'accorder avec l'art. 56 de l'acte final du congrès de Vienne, d'après lequel les constitutions des états de la diète germanique ne peuvent être modifiées que d'une manière constitutionnelle.

— On mande de Pesth, le 8 juillet :

Le procès de M. Kossuth, l'auteur de la gazette manuscrite hongroise, se poursuit en ce moment devant la cour appelée *Table royale*. On l'accuse de haute trahison, crime qui entraîne la peine de mort et la confiscation.

— On mande de Rome, 8 juillet, que la moisson est presque partout faite, et qu'elle est si riche que l'on se rappelle peu d'années aussi heureuses. Le foin est en si grande quantité qu'il est impossible d'emmagasiner tout. Alger ouvre un nouveau marché aux *mercanti di campagna*; on embarque beaucoup de foin pour ces parages. On voit que la détresse dont on se plaignait le mois dernier n'était que passagère; maintenant tout est en abondance, on oublie le passé.

### ANGLETERRE. — LONDRES, LE 22 JUILLET.

On annonce que le palais de Buckingham, résidence actuelle de S. M. la reine, portera désormais le titre de palais de la reine.

Quatre lampes superbes, surmontées de la couronne, ont été placées hier devant deux des principales entrées du palais. Des portes enrichies de mosaïques en or ont été attachées au marbre qui décore le seuil du palais. Ce sont les plus belles et les plus grandes portes de l'Europe, sans en excepter même celles du palais ducal de Venise, que l'on regardait jusqu'ici comme les plus riches du monde. Elles ont coûté, y compris les frais de pose, 10,200 liv. st. La dépense de l'entrée seule du vestibule s'élève à plus de 70,000 liv. st.

— La dernière *Gazette de Londres* annonce que la reine a nommé chevalier de l'ordre de la jarretière S. A. C. Charles Guillaume Frédéric Emicon, prince de Linangen. Elle a nommé chambellan de sa maison le marquis de Conyngham et vice-chambellan lord Charles Fitz-Roi. Par lettres patentes, la reine a désigné lord Melbourne, M. Spring Rice, lord Seymour, MM. Rob. Stuart, O'Ferral et Parker, commissaires pour remplir les fonctions de trésoriers de l'échiquier de l'Angleterre et trésoriers de l'Irlande.

— On lit dans le *Sun* :

Les velléités tories d'Ernest, roi de Hanovre, coûteront à ses descendants leurs droits au trône de la Grande-Bretagne.

### FEUILLETON.

#### UN SCRUPULE.

Le vingt-cinquième jour de décembre mil huit cent trente-cinq, trois coups légèrement frappés au cinquième étage d'une de ces hautes et hargneuses maisons du quai de la Mégisserie qui se mirent dans la Seine en faisant la grimace, comme de vieilles filles qu'elles sont, venaient de faire tressaillir sur sa chaise, Marie Bertrand, occupée à terminer un ouvrage de broderie qu'elle devait livrer le soir à l'épouse de son propriétaire, constante épouse, abonnée depuis un temps immémorial à son mari, au *Constitutionnel* et aux *feuilletons* de trois aunes.

Marie, tout émue de recevoir seule la visite annoncée, peut être parce qu'elle ne l'attendait pas, s'était brusquement levée et se dirigeait vers la porte, après avoir jeté sa broderie à terre, croyant la poser sur sa chaise, tant il y avait de puissance attractive dans ces trois coups légèrement frappés...

Marie était, depuis dix-huit ans, la fille unique de Pierre Bertrand, qui, lui, se trouvait être un vieux grognard de l'empire, un pied gelé de Moscou, un capitaine à demi-soldé... Joyeux et digne grognard mangeant le tiers de sa pension et buvant le reste, faute de faire suffisante. Grognard complet, car il avait un uniforme décousu par les balles de Léna, un sabre ébréché sur vingt omaplets d'Austriaciens et une croix d'honneur d'autrefois, intelligemment au point de se montrer fière sur la poitrine d'un vieux soldat après avoir brûlé un jour sur une redingote grise dont les Pyramides et le Kremlin peuvent aussi bien que moi vous nommer le propriétaire; grognard philosophe pour comble, ne demandant à ce qui pouvait lui rester du vivre que des pipes neuves, des adversaires moins droits que lui au domino, de jeunes oreilles toujours prêtes à recevoir le récit tel quel des vieilles campagnes, et de la bière tant qu'il en pouvait boire.

Je voudrais que vous connaissiez Marie Bertrand; mais non, j'aime mieux que vous ne la connaissiez pas, parce qu'alors je suis en droit de vous en offrir une esquisse.

Marie n'a point les yeux bleus, mais des yeux comme doit les avoir une fille des camps; son nez fait à tous les aquilins qui se trouvent sur sa route une moue si dédaigneusement comique, que les nez aquilins en deviennent tout bêtes et tous confus... Elle n'a point, presque pas de bouche; mais je vous garantis que ses lèvres, un peu trop prononcées peut-être, cachent ou laissent voir à volonté le plus joli râtelier de vingt-huit dents égales, pressées et blanches. Si Marie avait des cheveux noirs, son cou paraîtrait deux fois plus éblouissant encore qu'il n'en a l'air avec les cheveux qu'elle a. Sa taille est petite et bien faite, comme sa main, comme son pied. Du reste elle était à dix huit ans ce que sont toutes les filles de dix huit ans, qui sont bien, légère, rêveuse, douce, mutine, avec une pensée d'amour dans le cœur, un refrain d'amour au gosier et une teinte

Voilà un fait dont il est bon que les tories soient promptement avertis. Le parlement a le droit de changer l'ordre de succession à la couronne d'Angleterre, et le roi de Hanovre vivra assez longtemps pour assister au châtiment de sa tyrannie et à la défaite de son parti. C'est une bonne nouvelle pour le peuple anglais, car il a toujours désespéré du duc de Cumberland.

— Hier a eu lieu dans les salles de Willis, *King street*, une vente remarquable de diamants qui avait réuni tous les amateurs et les joailliers de l'Europe. Le diamant *Nassuck* pesant 357 1/2 grains, de la plus belle eau, provenant du butin fait dans l'Inde par l'armée du marquis de Hastings, a été vendu 7,200 liv. sterl. à MM. Emmanuel frères. On dit qu'ils l'ont obtenu bien au-dessous de sa valeur. Parmi les diamants d'arcot qui appartenaient à la reine Charlotte et laissés par elle à ses filles, se trouvait une paire de boucles d'oreilles pesant 223 1/2 grains; MM. Emmanuel frères l'ont aussi achetée 11,000 liv. sterl. Une autre paire de boucles d'oreille a été vendue 2500 liv. sterl. Une simple rose (diamant) 1300 liv. sterl., et un brillant rond pour 3500 liv. sterl. Il y avait beaucoup de concurrence parmi les acheteurs, et cependant ces diamants ont été vendus généralement au-dessous de l'estimation qui en avait été faite.

### FRANCE. — PARIS, LE 23 JUILLET.

M. le ministre de l'intérieur vient d'adresser aux préfets des départements une circulaire relative au prochain anniversaire des journées de juillet.

Au nombre des dispositions à adopter pour consacrer le grand souvenir que ramène cet anniversaire, il convient surtout, dit le ministre, d'encourager et de favoriser principalement celles qui tendront à apporter du soulagement aux souffrances du pauvre. C'est là un des plus dignes moyens de célébrer ces grandes journées où l'humanité de nos concitoyens ne s'est pas moins signalée que leur courage.

— On n'a pas encore oublié la prétendue conspiration de l'Hôtel de Ville, par suite de laquelle la police avait arrêté les nommés Bianchi et Cordié, l'un élève en droit et l'autre externe au Val de Grâce. Quelques sous-officiers du 51e léger furent également arrêtés, par suite de la dénonciation de deux sous-officiers de ce régiment.

Les détenus ont été mis en liberté, par suite d'une enquête judiciaire et d'un arrêt de non lieu, et les deux dénonciateurs ont été envoyés dans un des régiments de discipline des chasseurs d'Afrique.

— La cour de cassation a prononcé dans l'affaire de l'église évangélique française. Elle a décidé que le culte de cette église n'étant pas légalement reconnu, c'est avec raison qu'on a empêché les réunions qu'on a formées pour son exercice.

— Tout se prépare pour faire du camp de Compiègne une belle solennité militaire. Les troupes qui doivent le composer vont bientôt se mettre en route pour leur destina-

tion. Ce camp réunira quelques personnages de distinction et quelques princes qui y sont invités s'y trouveront certainement. On parle de belles chasses qui auraient lieu en même temps dans la forêt et qui réhabiliteraient ce royal exercice. La duchesse d'Orléans qui doit déjà assister dans quelques jours à une grande chasse dont la forêt de Saint-Germain sera le théâtre, prendrait part à ces divertissements, comme elle honore le camp de sa présence.

— Par suite d'inexécution de l'ordonnance de police qui prescrit de museler et de tenir les chiens en laisse, plus de huit cents personnes vont comparaître la semaine prochaine devant le tribunal de simple police, comme prévenues d'infraction à cette ordonnance réglementaire.

— Le *Toulonnais* répète avec assurance la nouvelle de la mort d'Abd-el-Kader; il la croit même assez certaine pour en déduire les conséquences par rapport à notre occupation en Afrique; le même journal ajoute que nos troupes ont été reçues à coup de fusils quand elles se sont présentées pour prendre possession de Blida.

— Les troubles de Grenoble sont heureusement arrivés à leur fin. Le maire de la ville, accompagné de quelques-uns des membres du conseil municipal, s'est rendu le 19 au milieu des groupes, qui se sont dissipés à l'invitation des magistrats.

— On lit dans un journal :

On nous annonce que M. l'abbé de La Mennais a pris une grave résolution. Il aurait quitté son logement de la rue de Rivoli, sans qu'il fut possible, même à ses amis, de savoir de quel côté il a dirigé ses pas. L'un d'eux nous a dit qu'il était *incognito* sur la route de Rome. Un autre prétend qu'il est entré dans une communauté des Trappistes.

— On annonce que M. Coste, directeur du *Temps*, est nommé chevalier de la légion d'honneur. La croix d'honneur vient aussi d'être accordée à M. Béthune, imprimeur et directeur de la *Chronique de Paris*.

— Une caravane d'écrivains et d'artistes peintres, tous Français, avait l'intention de parcourir la Russie dans toute son étendue. L'autorité moscovite a facilité le passage aux artistes, mais sous divers prétextes, elle a mis obstacle à l'entrée des écrivains sur le territoire, il paraît que l'empereur redoute plus la plume que le pinceau.

— M. D..., agent de change, décédé il y a deux mois, avait fait un pari sur parole avec M. B..., riche capitaliste. Ce dernier est allé avant-hier chez la veuve de M. D..., lui a annoncé que son mari avait fait avec lui un pari de 16,000 fr. qu'il l'avait perdu et qu'il venait savoir si son intention était de remplir l'engagement contracté par le défunt, bien qu'il n'eût d'autre témoignage que sa parole. Mme D..., sans hésiter, tira de son secrétaire un portefeuille et se disposait à compter la somme, lorsque M. B..., l'arrêtant lui dit : « Puisque vous êtes d'avis, madame, que le pari est valable, voici 16,000 fr.; c'est moi qui l'ai perdu. »

— On avait répandu le bruit hier à la Bourse que le gouvernement français se disposait enfin à une intervention en

Un jour, au moment où à force d'addition sur ses doigts il venait de trouver l'inconnue de sa proposition, l'ex qui lui disait, comme Dieu à la mer : tu n'iras pas plus loin; au moment où il s'écarterait la volonté de l'ex soit faite; une lettre lui fut remise par le facteur. Cette lettre, qui portait le timbre de son pays natal, était ainsi conçue :

« Monsieur, je m'empresse de vous annoncer le décès de M. Joseph Bertrand, maître de forges, votre parent : il laisse une fortune évaluée à un million; aucun héritier ne se présentant dans la ligne paternelle, il est présumable que c'est à vous que revient la moitié de cette succession dévolue à la dernière ligne. Voyez à prendre les mesures nécessaires pour établir vos droits et vous faire envoyer en possession. » Suivait la signature du juge de paix de B...

A la lecture de cette lettre qui venait si inopinément annihiler ses plans d'économie, Bertrand, muet pendant cinq minutes, n'avait recouvré l'usage de la voix que pour jeter à la Providence, en guise de remerciement, son plus joyeux juron, lequel se composait de trois ou quatre mille bombes, de cent vingt pièces de canon, et d'une quantité proportionnée de tonnerres... Est-il possible... à moi 500,000 fr. plus riche qu'un maréchal de France! Garçon, du far... Tiens, que je suis bête d'appeler le garçon; c'est Marie que je voulais dire... Marie... viens donc Marie. Tiens, mon enfant, jette moi la dessus ton coup d'œil... lis... la moitié d'un million... cinq et zéro cinquante, et zéro cinq cents, et zéro cinq mille, et zéro cinquante mille, et zéro cinq cent mille... Ah! les farceurs de zéros, ils courent l'un après l'autre comme des cosaques derrière un officier russe... c'est le cinq qui est l'officier; enfoncé les Russes...

Vive l'empereur!... Ça fait 25,000 livres de rente, Marie... Voici de l'exécrable bière!... Un Suisse n'en boirait pas... Ouf! je n'en puis plus... le cinquième zéro m'étouffe... Et Bertrand avala d'un trait le verre d'eau sucrée que la bonne Marie venait d'apporter comme premier calmant pour le paroxysme paternel.

Hélas! hélas! un second calmant était réservé à Bertrand. Pourquoi Dieu, qui a si bien fait tout le reste, s'est-il avisé de faire l'illusion? N'est-ce pas que, ne trouvant pas l'espérance assez belle encore pour l'homme, malgré sa faute et sa chute, il voulut, ne consultant que sa faiblesse de père, lui donner quelque chose de plus vif, de plus coloré, l'illusion...

Bertrand, au reçu de la lettre du juge de paix, s'était rendu à B...; sa première visite avait été pour le tabelion de l'endroit; c'était là que l'attendait un cruel désappointement... Ses collègues avaient profité de l'avantage que leur donnait sur lui leur présence sur les lieux, ils avaient remué, agit, intrigué; gagné trois ou quatre consciences à quelques mille francs la pièce (je ne dis pas que celle du notaire fut du nombre). Bref, il fut impossible à Bertrand d'établir convenablement son degré successible; il ne lui manquait pour cela que trois actes de naissance, un extrait de baptême; et cinq ou six autres



Espagne. Cette nouvelle n'a pas plus de fondement aujourd'hui qu'il y a six mois. Il paraît seulement qu'on s'occupe sérieusement de la réorganisation de la légion étrangère d'Espagne. On a déjà reformé tout le cadre des officiers. Mais il paraît qu'il n'est pas aussi facile de trouver des recrues pour se rendre en Espagne. On dit que sur les 5000 hommes dont la légion doit se composer, on n'a pas trouvé plus de 400 recrues, et il n'y a pas plus de 500 hommes ayant fait partie de l'ancienne légion qui se montrent disposés à entrer dans la nouvelle.

— Un journal légitimiste fait les remarques suivantes sur la marche de don Carlos :

Nous ne concevons pas pourquoi cette marche sur Liria fait conjecturer que l'armée royale se dirige vers Murcie, Liria est à quatre lieues nord-ouest de Valence sur une route qui conduit à Chelva, traverse le Guadalquivir à Benagener et ensuite à Cuenca par Talayuelas et Saint-Martin. Cuenca se trouve sur la grande route de Valence à Madrid, à égale distance à peu près de ces deux villes.

Xerica, où se trouvait Oraa le 11, est sur la rive gauche du Rio Canales; si l'armée royale se dirige sur Cuenca, il peut marcher parallèlement à elle et arriver du passage du Guadalquivir à temps. Teruel est à 13 lieues au-delà de Xerica, et Espartero est à plus de 30 lieues au Nord. Il est probable que l'expédition cherchera à culbuter Oraa et Buerens avant de poursuivre sa route.

Les troupes royales de Guipuscoa se concentrent sur Hernani pour reprendre leurs anciennes positions autour de Saint-Sébastien. Les administrations qui étaient à Estella se sont établies à Tolosa.

— On a des lettres de Saint-Sébastien jusqu'au 16 : aucune insurrection militaire n'y avait eu lieu. Le 15, le quartier-maître des chapelgorris, qui allait joindre le bataillon avec quelque argent, et suivi d'une escorte, a été assassiné en route par les soldats mêmes qui l'escortaient. L'avis en ayant été transmis à temps aux autorités françaises, celles-ci ont saisi à la frontière deux de ses assassins. Quant au troisième, il a été arrêté avant-hier à Bayonne, par M. le commissaire de police Foulcher, qui l'a trouvé nanti des sommes volées au malheureux quartier-maître.

AFFAIRES D'ESPAGNE

Ce matin on a publié les dépêches télégraphiques suivantes :

Marseille, le 21 juillet 1837, à 5 heures du soir.

Le préfet des Bouches du Rhône à M. le ministre de l'intérieur.

Le consul de France à Valence m'écrit, en date du 15 : « Le prétendant s'est tenu pendant trois jours en vue de Valence, mais il n'a tenté contre la ville qu'une légère escarmouche; ensuite il s'est dirigé sur Madrid par le chemin de Cabrillas. Le général Oraa, qui, depuis plusieurs jours, se tenait en observation, ayant réussi à opérer sa jonction à Cnata avec Borso et Sanchez, se trouvant alors à la tête de neuf mille hommes, a attaqué l'arrière-garde des insurgés ce matin à neuf heures, à la Venta del Podyo. L'action a duré jusqu'à sept heures; à en juger par l'activité de la fusillade, elle a dû être vive. Le capitaine général n'en connaît pas encore positivement le résultat; des voitures de... » (Interrompue par la nuit.)

Bayonne, le 22 juillet 1837, à 6 heures du soir.

Le général commandant la 20e division militaire, à M. le ministre de la guerre.

Le 17, don Carlos s'est dirigé sur Cuenca par les Cabrillas. Espartero devait entrer le même jour à Molina. Les bandes qui entouraient Saragosse se sont concentrées à Hijas... (Interrompue par la nuit.)

La Venta del Payo, à 6 lieues de Valence, Cuenca est située à 31 lieues à l'Est de Madrid et 33 lieues à l'Ouest de Valence.

pièces indispensables que, par une déplorable et singulière fatalité, on ne pouvait retrouver dans les registres de l'état civil, malgré les recherches du secrétaire de la mairie, vieux renard enfumé dans les archives depuis 93, et qui reçut de Bertrand vingt-cinq francs pour trouver ses titres, après en avoir peut-être reçu la double des collatéraux pour qu'on ne les retrouvât pas.

Bertrand était revenu à Paris, l'oreille basse et fumant du tabac de caporal. Il avait compté son affaire à Jules, et le jeune avocat s'était donné tant de soins et de peines pour la mener à bien, que six mois après on appelait, à la troisième chambre du tribunal civil de la Seine, la cause de Pierre Bertrand, officier retraité, contre Th... et consorts.

Et Jules avait plaidé sa première cause, et il avait recueilli, les larmes aux yeux, les félicitations de ses confrères, et, comme je vous l'ai dit en commençant, le vingt-cinquième jour de décembre 1835, Marie Bertrand, après trois coups légèrement frappés, ouvrait à Jules la porte de sa mansarde.

Il s'étaient assis depuis cinq minutes, et des mille choses qu'ils auraient pu se dire, ils ne s'étaient dit que bonjour. Jules avait l'air triste... il regardait broder, Marie brodait à l'envers. Votre cause est donc perdue, Jules! — Je viens de la gagner, Marie. — Eh! bien donc?... — Ce soir je quitte Paris, je viens vous faire mes adieux, Marie, vous allez être riche... heureuse... vous penserez à moi quelquefois, n'est-ce pas? »

La jeune fille voulut voir si Jules parlait sérieusement. Elle ne le put pas, parce que ses yeux étaient pleins de larmes. Bertrand venait d'entrer... elle ne s'en était pas aperçue. Jules alla au devant de son père adoptif, et lui remettant un énorme portefeuille : — Mon ami, on a fait justice; voici la part qui vous revient dans l'héritage de votre cousin.

Bertrand regarda les billets de banque... puis il regarda Marie qui faisait semblant de ne pas pleurer... puis Jules qui était pâle, puis encore une fois les billets de banque... puis, s'écriant comme un académicien... « Qu'est-ce que veut dire tout ça?... je crois que tu pleures, Marie... as-tu donc Jules?... Ah ça!... vous allez répondre au moins... Marie... Jules... par exemple c'est un peu fort! il y a quelque chose là dessous... Marie... vas-tu répondre, mille tonnerres! Pardon, Marie, mais dis-moi pourquoi tu pleures.

Alors, Marie fit comme un effort désespéré, ses yeux se séchèrent tout à coup... il veut s'en aller, mon père... il part ce soir... il nous quitte... c'est par fierté, bien sûr. Il nous aimait quand nous étions pauvres, il ne veut plus nous aimer parce que nous sommes riches... Et elle se remit à pleurer sur l'épaule de son père.

— J'espère, Jules, que tu vas m'expliquer l'affaire... Du diable si je conçois un mot de ce que cette petite pleurnicherie vient de me dire.

— Non père, je pars ce soir.

— Le journal ministériel a publié hier soir la dépêche télégraphique qui suit :

Limoux, le 21 juillet 1837.

Le général Oraa, ayant son quartier-général à Corte, est venu à Valence le 14. Un combat s'est engagé le 15, à neuf heures du matin, à la Venta del Poya, entre l'avant-garde d'Oraa et l'arrière-garde de don Carlos, les insurgés continuant leur marche sur les défilés de las Cabrillas. On s'est battu jusqu'au soir. Beaucoup de blessés sont arrivés à Valence. Le 18, Barcelonne était tranquille.

Les dépêches télégraphiques que nous rapportons ne sont pas aussi explicites que la note de la capitainerie générale de Catalogne, que nous avons donnée hier, puisqu'elles ne font pas connaître le résultat de l'action engagée entre Oraa et don Carlos, et que chacune de ces dépêches a été interrompue par la nuit. Cependant don Carlos, en abandonnant les alentours de Valence, s'est dirigé sur Madrid par Cuenca, toujours poursuivi par les 9,000 hommes d'Oraa. Dans la position où il se trouve en ce moment, nous ne pouvons pas croire que sa pointe sur Madrid ait aucun succès, car tandis qu'il s'approche de la capitale, les habitants de cette ville prennent des mesures pour le repousser, tandis qu'Espartero fait mouvoir son corps d'armée du côté de la nouvelle Castille, et qu'Oraa est constamment sur l'arrière-garde des carlistes.

Aux extraits que nous avons donnés des journaux de Barcelonne, nous ajouterons ce qui suit :

« Le baron de Meer est parti le 13 de Manresa avec dix bataillons, se dirigeant sur Berga et Solsona, centre de la faction catalane. Après avoir laissé des garnisons dans ces deux places, il se propose de parcourir toute la montagne.

Le courrier de l'ambassade française qui a été pris par les factieux le 12 et emmené prisonnier, avait avec lui en argent et en effets la valeur de plus de 5000 duros (25,000 francs.)

BELGIQUE

BRUXELLES, LE 24 JUILLET.

On annonce dit un journal, qu'il est de nouveau question de faire entrer en ville le chemin de fer qui sera dirigé sur la frontière de France. On parle toujours des terrains jadis occupés par la fabrique de M. Basse, rue de Terre-Neuve, comme ayant fixé l'attention du gouvernement, pour y établir cette nouvelle station.

Tous les espagnols en résidence permanente ou temporaire à Bruxelles et dans les provinces de l'intérieur de la Belgique, sont engagés à se présenter, du 25 au 31 de ce mois, de midi à deux heures, à la chancellerie de la légation de S. M. la reine d'Espagne, rue Ducale, n° 49, pour prêter serment à la constitution de la monarchie que S. M. la reine a adoptée et fait promulguer par un décret royal du 18 juin dernier.

MM. les Espagnols qui ne pourraient pas se présenter personnellement pour prêter serment, sont invités à l'envoyer par écrit. Ils sont prévenus en même temps que le 10 du mois prochain sera clos le registre des personnes qui auront rempli ce devoir.

L'instruction de l'affaire d'Anzin se poursuit avec une activité qui sauvera aux prévenus bon nombre de jours de détention préalable. Cette affaire restera en police correctionnelle, et viendra probablement dans une des audiences de la semaine prochaine. Elle sera divisée en trois catégories; Anzin, Fresnes et Denain. (ECHO de la front.)

Le vœu exprimé dans un rapport lu à une des dernières séances de l'Académie des sciences et belles-lettres de Bruxelles, et adressé à M. le ministre de l'intérieur en lui exprimant le vœu d'ajouter à son institution académique, une classe des beaux-arts, où seraient appelés à siéger nos principaux peintres, sculpteurs, architectes et graveurs, paraît à ce que l'on assure, occuper sérieusement l'attention du minis-

— Ah! tu pars... pour combien de temps? — Pour bien longtemps... pour toujours... peut-être... Vous m'avez dévoté, vous m'avez donné un état... Je ne dois plus être à votre charge. Je vais en province.

— Vous m'avez donné un état, je vais en province, qu'est ce que baragouinage-là? Tu es fou... Aller en province quand tu viens de débiter par un procès gagné... jet un soigné, j'e dis. D'ailleurs il est impossible que tu ne sois quittes, j'ai arrangé ça autrement.

Marie leva la tête et fit sa sur son père un si doux regard que Jules se sentit faillir.

Où, continua Bertrand, j'ai mes plans arrêtés, et depuis longtemps encore... seulement je croyais ne te donner que la perle : il faudra bien mon garçon, que tu prennes l'entourage avec... Ça ne fera rien, n'est-ce pas, d'avoir vingt-cinq mille livres de rentes par-dessus le marché?... Allons, c'est entendu. Embrasse-le, Marie, je suis content de lui... et en route chez le premier notaire.

Mon père, c'est impossible!... s'écria Jules avec un de ces accents qui sortent tout brisé du cœur : c'est impossible!... On a déjà dit que je m'étais donné tant de peines, tant de veilles, que par convoitise pour les 500,000 fr... Ils n'ont pas compris l'avocat; ils n'ont vu que l'agent d'affaires... O Marie! pardonne-moi... je t'aime... oui, je t'aime avec idolâtrie... mais je ne puis te dire : Sois ma femme... Pourquoi donc ai-je gagné le procès?... Pourquoi faut-il maintenant qu'elle soit une riche héritière, et que je ne sois, moi, qu'un misérable orphelin!... Il dit encore bien d'autres grands mots comme les avocats en font, et pendant qu'il extravaguait de la sorte, Bertrand avait ouvert les deux battants de la fenêtre qui donnait sur le quai. C'est donc ce portefeuille, M. l'avocat, qui vous rend si scrupuleux?... Ce n'est que ce tas de chiffons, n'est-ce pas, qui vous empêche d'épouser ma fille?... Bien, jeune homme, j'admire votre délicatesse. Tenez, jeune homme, je ne serai pas moins généreux que vous... Et lancé de toute la force d'un bras vigoureux, le portefeuille alla en tournoyant, tomber dans la Seine.

Bertrand ferma froidement la fenêtre... Puis, montrant à Jules un seul billet de Banque : « Je n'ai gardé que celui-ci; ce sera pour les frais de la noce... » Et d'un ton sévère : « De la noce, entendez-vous... Tout à l'heure, ma fille était riche, immensément riche... En refusant sa main que je vous offrais, vous avez été par dessus tout un sot... Ma fille n'a plus rien, maintenant, et vous l'épouserez demain, on vous sèriez... Bref, mon sabre ni moi ne serions d'humeur à souffrir qu'un homme sans foi eût souillé si longtemps notre asyle... Vous épouserez ma fille, n'est-ce pas, Jules?... Eh! bien, vous ne répondez pas?... est-ce que par hasard, en croyant me tromper, je me serais trompé tout de bon?... Au reste, monsieur, voici mon dernier mot. demain, mon genre... ou... J'ai pour ce soir une partie de dominos promise, un honnête homme n'a que sa parole... Marie me rendra votre réponse... fit le vieux grognard sortit, fermant sur lui la porte avec le plus de bruit

tre. L'académie échangerait alors son titre en celui d'Institut royal des sciences et des arts de la Belgique pour la mettre au niveau des autres corps savans de l'Europe, le nombre des nouveaux membres, serait limité à douze, qui seraient choisis entre nos artistes les plus versés dans l'histoire des arts. Nous ignorons quant à présent les noms des titulaires qui occuperaient les fauteuils de l'Institut.

M. Gusikow, le célèbre musicien que nous avons entendu l'hiver dernier, sur son instrument, bois et paille, a été l'objet ou l'occasion des plusieurs contes qui n'avaient pas le moindre fondement. Tel est entre autres le vol de son instrument et son voyage en Hollande. Une maladie grave ne lui a pas permis de quitter Bruxelles depuis le dernier concert qu'il y a donné. Un peu rétabli maintenant, cet artiste va se rendre à Spa pour y prendre les eaux, et y donner un concert durant le séjour de L. M. Il se propose également de se faire entendre à Liège, et nous ne doutons pas qu'on ne montre dans ces deux villes un grand empressement à l'entendre. (Journal de la Belgique.)

Le ministre des travaux publics, attendu que l'achèvement de la double voie entre Malines et Duffel permet de fixer aux mêmes heures les départs des convois du chemin de fer à Bruxelles et à Anvers, fait connaître qu'à dater du 27 juillet courant ces départs auront lieu aux heures indiquées ci-dessous :

De Bruxelles et Anvers. — A 6 1/2 heures du matin; à 9 heures id.; à 11 1/2 heures id.; à 2 heures de relevée; à 4 h. id.; à 7 heures id.

Termonde. — A 6 heures 15 minutes du matin; à 11 heures 15 minutes id.; à 1 heure 45 minutes de relevée; à 6 heures 45 minutes du soir.

De Malines pour Termonde. — A 7 heures 15 minutes du matin; à midi 15 minutes; à 2 heures 45 minutes de relevée; à 7 heures 45 minutes du soir.

Les départs qui ont lieu les dimanches à 8 heures du soir sont supprimés.

Bruxelles, 24 juillet (trois heures). — Les dépêches télégraphiques que nous donnons sous la rubrique d'Espagne, ont produit un grand effet sur notre bourse. Don Carlos est sur la route de Madrid! vendons! et aussitôt le cours de l'actif est tombé à 19 argent au comptant, sans descendre plus bas même à terme, quoique la cote officielle porte le contraire. Ce revirement subit a donné lieu à beaucoup de transactions.

Les valeurs indigènes n'ont point éprouvé de contre-coup de la forte réaction du jeu. Les actions de la Société Générale titres en nom, sont restées 760 A 765 P; certificats au porteur émission de Paris 1600 A; Société de Mutualité 110 3/4 A 111 P; Banque de Belgique 138 P; Actions-Réunies 101 3/4 P.

Anvers, (deux heures). — Ardoin 19 1/4 19 1/2 A.

LIEGE, LE 25 JUILLET.

La magistrature vient de faire une perte douloureuse, dans la personne de M. Fabry, président du tribunal de première instance de notre ville, qui a succombé hier presque subitement après quelques jours de maladie. Il était âgé de 84 ans, dont la plus grande partie avait été passée dans les fonctions judiciaires; son intégrité, ses vastes connaissances et un dévouement de tous les jours aux devoirs auxquels il a consacré jusqu'au dernier moment de sa vie en avaient fait l'objet d'une sorte de vénération publique, et de longs regrets accompagneront sa mémoire.

L'extrême importance du chemin de fer aux abords de notre ville, nous engage à recueillir avec empressement tout ce qui s'y rattache, et nous ne doutons pas que nos lecteurs ne nous en sachent quelque gré. Nous venons d'apprendre que pour obvier autant que possible aux retards dont nous menaçait la retraite des nombreux ouvriers qui s'occupent en ce moment aux travaux de la campagne, l'entrepreneur a fait venir des environs d'Ostende et de la Flandre orientale, plusieurs centaines de terrassiers dont une partie doit arriver déjà cette semaine et mettra immédiatement la main à l'œuvre.

possible, pour qu'on le crût bien en colère, et surtout pour qu'on ne s'aperçut pas qu'il pouffait de rire sur l'escalier.

Jules, revenu de sa stupeur, était tombé aux genoux de Marie... Entre autres bêtises, « voilà comme je t'aime, lui dit-il; toi et ton cœur... rien que ton cœur et toi... Pauvre et noble Jules, répondit Marie, qui n'était pas encore remise de son ébahissement... et les deux amans se jurèrent amour et constance, prenant à témoin de leurs sermens la madone et les anges, comme cela se fait ordinairement dans les mansards qui ont toujours l'œil au ciel... et ils se séparèrent en disant à demain... et le pauvre et noble Jules, probablement sans le vouloir, jeta en partant un soupir et un regard à la Seine, qui, insouciant et calme, marchait en fredonnant son air de rivière, comme si elle comptait pour rien 499 000 fr. gagnés en une seconde, sans peine, sans procès, sans intrigues, sans vol à l'américaine.

Ce ne fut pas le lendemain, mais douze jours après, qu'on célébra les noces de Jules et de Marie.

Après la cérémonie vint le dîner, et après le dîner le dessert, et au dessert un énorme gâteau... Vous savez, un de ces gâteaux traditionnels, dans le sein desquels nos pères jetaient religieusement le germe d'une royauté de vingt-quatre heures... royauté sans flatteurs et sans faste, sceptre aléatoire comme tant d'autres, mais toujours accepté sans peur, toujours déposé sans remords... Oh! bienheureuse fête du gâteau des Rois, qu'est-elle devenue?... Hélas, emportée, brisée par la tourmente!... Plus de vieillards à l'œil tout tremblant et prophétique qui bénissent et partagent le gâteau... plus d'enfant aux cheveux blonds qui distribuent en souriant aux convives sérieux les parts si pleines d'espérances et de déception... Oh! Rois d'autrefois!... oh! gâteau d'Épiphanie... oh! Rois d'aujourd'hui! oh! brèches!

Bertrand avait voulu que le mariage de ses enfans fût célébré le six janvier; il avait ses raisons pour cela. Et quand le gâteau fut été posé devant la mariée; un invalide; à la demande générale, fut chargé de faire la première incision, ce dont il s'acquitta dignement, de la main gauche, attendu que l'autre avait dans le temps fourni sa part d'engrais aux luzernes de Waterloo. Marie donna le second coup... Mais elle avait beau faire de ses deux petites mains, le gâteau se refusait à la fraction... un corps étranger arrêta le couteau au milieu de l'opération, et pourtant ce n'était pas la fête... Non, c'était un joli porte-feuille en maroquin rouge, gonflé de 499 billets de banque... le cinq centième avait servi aux frais de la noce.

Bertrand traita comme un bossu... le vieux farceur n'avait jeté à l'eau que le vieux portefeuille.

Et Jules a vingt-cinq mille livres de rentes, et il aime autant sa femme que si elle ne lui avait apporté pour dot que son cœur... Et je vous assure qu'il se reproche d'avoir en Piédé d'avoir un scrupule, soit dit sans préjudice ni attenter en quoi que ce soit à sa profession.

Jules est aujourd'hui un avocat distingué et intègre. E. N. (Temps.)



Nous pouvons donc encore espérer dans les louables efforts de l'administration du chemin de fer et les sacrifices auxquels les entrepreneurs ont su se résoudre si à propos. Le ministre attache, dit-on, une grande importance à ce que Liège puisse jouir aussi vite que Gand, des avantages d'une communication complète.

L'Industrie, qu'avengle l'orangisme, ne voit dans notre conseil communal, que des hommes hostiles à la dynastie que la révolution nous a donnée; aussi ce journal a-t-il soin de laisser entendre dans son numéro d'hier, à propos de la somme mise à la disposition du collège, à l'occasion du séjour possible du roi dans notre ville, que, si les membres absents ce jour-là, eussent pris part à la délibération, ils auraient écarté cette odieuse proposition, en se réunissant à l'imposante minorité qui avait combattu l'allocation. Nous ne voulons pas deviner les opinions politiques des membres du conseil à qui notre confrère fait allusion, et nous nous bornerons à dire que si, malgré le serment qu'ils ont prêté, ces messieurs partageaient les idées de l'Industrie, ils tiennent bien peu à la manifestation de leurs principes puisqu'ils s'abstiennent de prendre part à une délibération aussi importante. Toutefois, veut-on savoir ce que c'est que cette imposante minorité qui a échoué dans le huis-clos? — Eh bien! cette honorable fraction de la régence se composait d'une seule personne, qui, en votant avec l'unanimité de ses collègues, n'a fait que quelques objections de forme.

Ce même journal trouve aussi que 10,000 frs. sont beaucoup pour une parade, une comédie d'un seul jour. Serait-elle si parcimonieuse, l'Industrie, si l'on s'agissait de la rentrée triomphante de son monarque chéri? nous ne le croyons pas; libre donc à la ville de Liège, d'exprimer à son souverain, par l'organe des magistrats qu'elle s'est choisis, la satisfaction que lui fait éprouver sa présence, comme il est libre à l'Industrie de penser que de tels honneurs ne devraient être réservés qu'à Guillaume de Hollande.

Quoiqu'il en soit, pour apprécier si 10,000 frs. sont trop pour ce que l'Industrie appelle une comédie d'un jour, nous voudrions bien savoir ce que coûtent au juste, les parades répétées toute l'année par ce journal.

Séance publique de la députation permanente du conseil provincial, le mercredi 2 août prochain, à neuf heures du matin, pour l'examen des réclamations en matière de milice. Cette séance aura lieu à l'hôtel du gouvernement, rue Agimont.

Plusieurs journaux y compris le *Moniteur belge*, annoncent que c'est à M. William Cockerill en personne, que S. M. la reine a remis le vase, prix royal des courses de samedi. Ceci est de la plus complète inexactitude: c'est M. Alexander, l'un des représentants de MM. John et William Cockerill, qui a reçu des mains de S. M. le gage du triomphe vaillamment remporté par *Taistheer*. (Merc)

On lit le passage suivant dans la correspondance privée du *Monde*, écrite de Bruxelles, 21 juillet.

Notre situation n'offre rien de particulier. Le ministère paraît pour le moment mieux assis; mais au retour des chambres, qui ne doivent se réunir qu'au commencement d'octobre, la question de la banque amènera des vives discussions, qui pourraient bien conduire à la dissolution du ministère.

Les journaux russes nous apprennent que sur le chemin de fer de Tsarkoé-Séto à Pavlovsk, il y a des waggon à deux étages, qui portent ensemble 150 voyageurs.

A partir du 7 juillet, on a commencé à Berlin à effacer de la cote officielle du cours, les derniers effets espagnols, le 5 p. c. Ardoin. Plusieurs banquiers de Berlin se sont réunis pour aviser aux moyens de faire retirer cette décision.

On écrit de Naples à la *Gazette d'Augsbourg*, sous la date du 6 juillet au soir, que les derniers renseignements venus de Palerme confirment entièrement la nouvelle que le peuple a été au vice-roi, le prince de Campo-Franco, les réus du gouvernement, afin d'administrer par lui-même pendant la durée du choléra, et qu'il a refusé de laisser partir l'argent pour Naples. Le choléra sévissait terriblement à Palerme, et le 2 juillet il y a eu 400 à 500 décès. Le roi de Naples se propose d'envoyer des troupes à Palerme et à Messine, dont les garnisons sont très faibles; mais on doute qu'elles soient bien reçues. Comme le prince de Campo-Franco est sicilien lui-même, l'on s'étonne que le peuple lui ait retiré toute confiance.

Il se trouve sur notre rade trois vaisseaux de guerre, deux brigantins et une frégate; la dernière partira demain ou après demain pour Palerme avec 2000 hommes à bord qui ont reçu du roi l'ordre exprès d'y débarquer de gré ou de force. On est fort impatient de connaître l'issue de cette expédition, car on doit s'attendre à un mauvais accueil, les Palermitains et en général les Siciliens étant de caractère à persister dans les résolutions qu'ils ont une fois prises. D'après les bruits qu'on répand ici, l'entrée du port a été déjà refusée à Palerme aux vaisseaux de transport du gouvernement, même à ceux qui avaient subi quarantaine. C'est cette circonstance qui a surtout déterminé le roi à recourir aux mesures rigoureuses.

Le choléra fait des progrès à Malte; Messine et Rome ont été épargnées jusqu'à présent; ici la maladie diminue depuis quelques jours; et on peut espérer que sa plus grande intensité est passée. (G. d'Augsbourg)

COUR D'ASSISES.

Audience du 24 juillet. — Toute la matinée de ce jour a été consacrée à compléter le nombre des jurés, qui était considérablement réduit par suite de dispenses et d'excuses légitimes, et ce n'est qu'après un intervalle de plusieurs heures que le nombre des trente jurés s'est trouvé au complet.

Jos. Libon, ouvrier à l'établissement de M. Cockerill, à Seraing, est alors comparu, accusé d'avoir soustrait du cuivre. La prévention était constante, l'accusé lui-même l'avouait; il a été condamné à six mois de prison.

BIBLIOGRAPHIE.

Une publication assez remarquable va avoir lieu à Liège; c'est l'*Histoire du Limbourg*, par M. Ernst, curé d'Asden. Cet ouvrage formera 6 forts volumes in-8° qui seront publiés dans l'espace de deux années. Chaque volume paraîtra, autant que possible, de 4 mois en 4 mois.

Cette publication est due aux soins de M. Edouard Lavalleye, agrégé à notre université.

L'*Histoire du Limbourg* est précédée d'une introduction contenant, outre des détails topographiques très étendus sur ce duché, un tableau de la situation de cette province, 1° avant et sous les romains, 2° sous les rois francs de la 4<sup>e</sup> race, 3° sous Charlemagne jusqu'aux temps où le Limbourg a commencé à avoir des souverains particuliers.

M. Lavalleye ne s'est pas borné au simple rôle d'éditeur; il a accompagné cet ouvrage de notes, dont l'utilité se fera facilement sentir: elles ont pour but de mettre l'*Histoire du Limbourg* en rapport avec les progrès qu'a fait la science historique depuis la mort de l'auteur; enfin l'éditeur a placé en tête de cette publication, un *Essai sur la vie et les ouvrages de M. Ernst*.

Nous avons sous les yeux le prospectus qui vient d'être publié, et qui est donné comme spécimen de l'ouvrage; la beauté du papier, celle du format et du caractère qui est tout neuf, en feront une impression de luxe; elle est confiée aux presses de M. Redouté.

Notice des jugemens rendus par le tribunal de simple police de Liège, dans son audience du 21 juillet.

1. Refus d'obtempérer aux réquisitions de l'autorité, pour transports d'effets militaires, — deux condamnations à 5 frs. 43 c. d'amende.
2. Charrette chargée et répandant de la chaux sur le pavé, — une condamnation à 4 fr. d'amende.
3. Eaux corrompues écoulées de l'intérieur d'une maison sur la voie publique, — une condamnation à un franc d'amende.
4. Défaut de balayage, — une condamnation à un franc d'amende.
5. Etalages interdits embarrassant la voie publique, — une condamnation à un franc d'amende et une autre à deux jours d'emprisonnement pour récidive.
6. Rixes et violences, — deux condamnations, l'une à deux francs d'amende, et l'autre à un jour d'emprisonnement.
7. Défaut de visite, imposée aux prostituées, — deux condamnations à un jour d'emprisonnement et à cinq francs d'amende, chacune.

VILLE DE LIÈGE.

Le collège des bourgmestre et échevins procédera le jeudi 27 de ce mois, dans l'une des salles de l'hôtel de ville, à l'adjudication de la fourniture des effets d'habillement nécessaires à la compagnie des pompiers, et qui consistent en habits, vestes à manches et bonnets de police.

Le cahier des charges est déposé au secrétariat de la ville, où l'on peut en prendre connaissance.

A l'hôtel de ville, le 21 juillet 1837.  
Le président, Louis Jamme.  
Par le collège: le secrétaire, Demany.

ADMINISTRATION COMMUNALE. — AVIS.

Les sœurs Jacquemin demandent l'autorisation de construire un four dans la maison occupée par le sieur Lovinfosse, au faubourg Vivegnis.

On peut former opposition à ladite demande dans le délai de quinze jours, en s'adressant par écrit à l'administration communale.

Liège, le 21 juillet 1837.  
Le président du collège, Louis Jamme.

ETAT CIVIL DE LIÈGE, DU 21 JUILLET.

- Naissances: 5 garçons, 3 filles.
- Décès: 4 garçons, 2 hommes, 2 femmes, savoir: F. J. Toussaint, âgé de 30 ans, peintre en bâtiments, rue de la Casquette, époux de M. C. B. Massa. — J. L. J. Darcis, âgé de 21 ans, tailleur, faubourg Sainte-Walburge, célibataire. — B. Habla, âgée de 68 ans, couturière, rue des Clarisses, veuve de J. R. Bertrand. — A. M. Douha, âgée de 32 ans, sans profession, rue Thier à Liège, épouse de N. Charlier.
- Du 22. — Naissances: 6 garçons, 5 filles.
- Décès: 4 filles.
- Du 24. — Naissances: 5 garçons, 5 filles.
- Décès: 6 garçons, 1 fille, 2 hommes, 1 femme, savoir: Hubert Rosen, âgé de 31 ans, couvreur en paille, faubourg d'Amereœur, époux de M. Stockis. — G. N. Thonon, âgé de 23 ans, tailleur de limes, rue Thier à Liège, célibataire. — E. Schmit, âgée de 63 ans, colporteuse, rue Petite Bèche, veuve de G. Dethoux.

Le DIRECTEUR DU TRÉSOR dans la province de Liège, informe les intéressés que le paiement des intérêts de cautionnements du premier semestre 1837, est ouvert à son bureau.

ANNONCES.

AVIS AUX HABITANS

DU

Quartier d'Outre-Meuse

ET DE LA VILLE DE LIÈGE.

IL PARAÎTRA MARDI prochain, 25 courant, chez AVANZO et Cie, Mds. D'ESTAMPES A LIÈGE,

UN

NOUVEAU PLAN

SUR PAPIER GRAND AIGLE,

DU QUARTIER D'OUTRE-MEUSE,

Sur une grande ÉCHELLE D'UN MILLIMÈTRE par mètre avec les nouveaux projets des rues à ouvrir de ce quartier, adopté unanimement par les membres du conseil de régence, en séance publique le 21 juillet 1837. Prix francs 3.

A SURENCHÉRIR D'UN 20me. DU PRIX, EN L'ÉTUDE

DU NOTAIRE MOXHON, JUSQU'INCLUS LE 28 JUILLET:

UNE MAISON

AVEC AVANT-COUR,

Sise à Liège, à l'angle des rues du Stalon et derrière Ste. Catherine, cotée n° 213, occupée par le dame veuve Hutoy, joignant d'un côté au sieur Jean Joseph Degotte, représentant Jacques Depireux, son beau-père, et de l'autre à madame veuve Candèze, adjudgée provisoirement pour le prix de 8800 francs. 1348

AVIS POUR SURENCHÉRIR.

Le notaire BIAR donne avis que par acte qu'il a reçu le 17 juillet courant,

LA MAISON

Portant le N° 454, située faubourg St-Gilles, à Liège;

A ÉTÉ ADJUGÉE MOYENNANT 1825 FRANCS.

Toute personne solvable peut surenchérir d'un dixième; jusqu'au treize du même mois à midi, en l'étude dudit notaire. 1353

VENTE

D'UNE

BELLE HABITATION.

Le 19 AOUT, à dix heures du matin, il sera procédé par le ministère de M<sup>r</sup> BERTRAND, notaire, en son étude, place St. Pierre,

A LA VENTE PUBLIQUE

D'UNE

GRANDE MAISON,

SITUÉE A LIÈGE, AU QUAI D'AVROY, N° 786 ET 787;

Ayant deux portes cochères porche, cour, remises, écurie pour plusieurs chevaux, sellerie, cuisine, buanderie, salle de bain, 2 sortes d'eau, orangerie et jardin; à l'anglais, planté d'arbustes très-rares.

Le corps principal de logis fraîchement décoré est construit dans le meilleur goût, le rez-de-chaussée se compose de 3 beaux salons dont un se distingue par son élégance, cabinet de dessert, et au 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup> étages une quantité de chambres avec cheminées en marbre et glaces.

Cette demeure agréable ne laisse rien à désirer; la vue en est charmante et peut servir de maison de ville ou de campagne. Si le 19 août elle n'est point vendue, elle sera à louer pour être occupée incessamment.

S'adresser audit M<sup>r</sup> BERTRAND, notaire, pour connaître les conditions soit de vente ou de location. 1376

PROVINCE DE LIÈGE.

CONSTRUCTION

DE LA ROUTE DE

HUY A TIRLEMONT,

Partie comprise entre Hannut et la limite des provinces de Liège et du Brabant.

AVIS.

En exécution de l'arrêté royal en date du 23 juin dernier, il sera procédé vendredi, 4 août prochain, à 11 heures du matin, l'hôtel du gouvernement à Liège, pardevant M. le gouverneur de cette province ou son délégué, en présence de M. l'ingénieur en chef des ponts et chaussées, à l'adjudication publique par soumission et aux enchères des travaux à faire pour la construction de la route de HUY A TIRLEMONT, partie comprise entre HANNUT et la limite des provinces de LIÈGE et du BRABANT.

Le devis d'après lequel il sera procédé à l'adjudication, est déposé à l'hôtel du gouverneur à Liège, dans les bureaux de M. l'ingénieur en chef et des commissaires d'arrondissement.

Liège, le 21 juillet 1837.  
Le gouverneur de la province de Liège, Baron VANDENSTEEN.

A VENDRE, A BON COMPTE

UNE BELLE COLONNE en pierre de taille, de 8 pieds de hauteur sur 14 pouces de largeur, avec chapiteau, un corbeau avec MOULURES en pierres de taille, de 20 pieds de longueur.

UNE PORTE EN BARREAU ouvrant en quatre parties. S'adresser au commencement de la chaussée St-Gilles, n° 542.



GOVERNEMENT DE LA PROVINCE DE LIEGE.

DEMANDE EN CONCESSION DES MINES DE HOUILLE, GISANTES

Sous des terrains d'une étendue superficielle de 360 HECTARES, DÉPENDANS DES COMMUNES DE LIÈGE ET DE GRIVEGNÉE.

Par pétition enregistrée au gouvernement de la province de Liège, le 12 juillet 1837, sous le n° 1577 du répertoire particulier, le sieur Jules Nagelmackers, domicilié à Liège, agissant tant pour lui que pour ses co-intéressés, a demandé la concession des mines de houille, gisantes sous des terrains d'une étendue superficielle de trois cent soixante hectares, dépendans des communes de Liège et de Grivegnée, et dont la délimitation a été indiquée ainsi qu'il suit :

Au Nord, par une ligne droite partant de la porte Sainte-Marguerite et s'arrêtant à la porte Vivegnis. A l'Est, suivant les murs du rempart jusqu'au pont Maghin; puis par une ligne droite, longue de 400 mètres, traversant la Meuse, le pont de l'usine Gravioule et s'arrêtant à la rive droite du bras de la rivière d'Oarte dite Barbou; remontant ensuite cette rive droite, limite de la concession de la Charreuse, jusques vis-à-vis la maison du notaire Lambinon.

Au Sud, par une ligne droite, longue de 1480 mètres, traversant la Meuse près du Casino et la chaussée de Liège à Huy, se terminant à 100 mètres au couchant de cette route au point des limites des concessions du Val-Benoit et de Sclessin. A l'Ouest, de ce point par une ligne droite tirée sur la maison Bernimolin et prolongée jusqu'en un point situé à 60 mètres environ au Nord du chemin de la Neuville; puis par une 2e ligne droite aboutissant à l'église Ste. Véronique, le chemin du Jonckeur, jusqu'à la maison Brouhon, et une 3e ligne droite finissant à l'intersection de la chaussée St. Gilles et la rue Petit-Chavaufosse; de là par une 4me ligne droite tirée sur l'église St. Jacques, mais s'arrêtant à 570 mètres de son point originaire, dans la promenade d'Avroy; enfin par une 5me ligne droite, longue de 350 mètres environ, on arrive au pont d'Avroy; suivant alors la rue de la Fontaine et les murs de la ville jusqu'à la porte Ste. Marguerite, point de départ.

Cette dernière limite dite Ouest est limitrophe des concessions de Sclessin, Lahaye, Belle-Vue à St-Laurent, et Bonne-Fin.

Le pétitionnaire offre aux propriétaires de la surface, l'indemnité qui peut leur être attribuée.

LA DÉPUTATION PERMANENTE DU CONSEIL PROVINCIAL DE LIÈGE,

EN EXÉCUTION DES LOIS DES 21 AVRIL 1810, ET 2 MAI 1837;

Arrête :

1° Les collèges des bourgmestres et échevins de la ville de Liège et de la commune rurale de Grivegnée, feront afficher pendant quatre mois consécutifs, la demande en concession ci-dessus analysée; ils feront aussi publier cette demande, chaque dimanche à l'issue de l'office, devant la porte de la maison commune et de l'église paroissiale.

2. Les oppositions et les demandes en concurrence, seront admises devant nous, jusqu'au dernier jour du quatrième mois de publication; il pourra être pris au bureau des mines de l'administration provinciale, plus ample connaissance de la demande dont il s'agit.

3. Immédiatement après l'expiration du quatrième mois, les autorités susnommées nous adresseront les certificats constatant les publications et affiches, ainsi que les oppositions qui pourront leur être parvenues.

Le présent sera inséré dans deux des journaux de la province et expédié aux collèges prédesignés.

En séance à Liège, le 18 juillet 1836. Présens : MM. Baron Vandenstein, gouverneur président, Delfosse, Scronx, Boussemart, Hubart, Gouvy, Lhoneux et F. N. J. Warzée, greffier.

Pour expédition conforme : Le greffier provincial, F. N. J. WARZÉE. 1388

GOVERNEMENT DE LA PROVINCE DE LIEGE.

LA DÉPUTATION PERMANENTE DU CONSEIL PROVINCIAL DE LIÈGE,

Vu les lois des 21 avril 1810 et 2 mai 1837 et l'article 3 de l'arrêté royal du 22 juin suivant, lequel est conçu en ces termes :

« Art. 3. Les demandes en concession ou en extension, publiées antérieurement à la promulgation de la loi du 2 mai, et auxquelles l'art. 13 de cette loi n'est pas applicable, seront publiées et instruites de nouveau, mais seule-

ment en ce qui concerne les propriétaires de la surface; de la manière indiquée au titre IV, section 1re, de la loi du 21 avril 1810. »

Attendu que le sieur Vanden Bogaerde, représentant la société dite pour l'exploitation générale des mines en Belgique, a déclaré persister dans la demande en concession de mines de cuivre, plomb, fer et houille, formée par lui, le 3 octobre 1836, et a demandé en même temps pour éviter tout mal-entendu qu'elle soit publiée comme portant sur toutes espèces de métaux et combustibles.

Arrête : Les publications de ladite demande seront renouvelées pendant quatre mois, conformément à la loi du 21 avril 1810; ces publications, sous le rapport des mines énoncées dans la première demande n'ont lieu qu'en ce qui concerne les propriétaires fonciers seulement; mais quant aux matières minérales qui pourraient être comprises par les termes généraux employés dans la seconde requête, elles serviront éventuellement de publications nouvelles.

Les art. 2 et 3 de l'ordonnance du 8 octobre 1836, continueront à être exécutés et ils restent obligatoires à l'égard des autorités communales, chargées d'assurer les dites publications.

En séance à Liège, le 18 juillet 1837. Présens : MM. baron Vandenstein, gouverneur, Delfosse, Scronx, Boussemart, Hubart, Gouvy, Lhoneux, et Warzée, greffier provincial.

Pour expédition conforme : Le greffier provincial, F. N. J. WARZÉE.

DEMANDE EN CONCESSION DES MINES DE CUIVRE, PLOMB, FER ET HOUILLE, GISANTES

Sous des terrains d'une étendue superficielle de 471 HECTARES 1 ARE 25 CENTIARES, DÉPENDANS DE LA COMMUNE D'OCQUIER.

Par pétition enregistrée au gouvernement de la province de Liège, le 3 octobre 1836, sous le n° 1462, du répertoire particulier, le sieur Auguste Vanden Bogaerde, domicilié à Ypres, Flandre occidentale, tant en son nom, que comme représentant la société dite pour l'exploitation générale des mines en Belgique, a demandé la concession des mines de cuivre, plomb, fer et houille, gisantes sous des terrains d'une étendue superficielle de quatre cent soixante onze hectares un are vingt cinq centièmes, dépendans de la commune d'Occquier et dont la délimitation a été indiquée ainsi qu'il suit :

Au Sud, partant d'une borne faisant angle et la limite des communes d'Occquier, province de Liège, et de Bordon, province de Luxembourg, en suivant sur une ligne, longue de deux mille deux cent soixante mètres, les sinuosités du ruisseau dit Danube encore limite séparatoire des provinces de Liège et Luxembourg, et des communes d'Occquier et de Bordon, au point B, aboutissant à la section Damas. A l'Est, de ce point par une ligne longue de deux mille cent soixante quinze mètres au point C, l'illeul dit Mallot, au chemin d'Occquier à Pontot.

Au Nord, de ce point par une ligne longue de quinze cent et huit mètres, passant par la borne dite Pierre au Loup au point D, qui fait angle et limite aux communes de Clavier et Occquier.

A l'Ouest, de ce point par une ligne droite longue de quinze cent quatre vingt sept mètres, au point E, et par une ligne courbe longue de deux cent douze mètres, au point d'intersection F, faisant angle et limite aux mêmes communes et plus à celle de Bonsin, province de Namur; de ce point par une ligne longue de cent soixante neuf mètres, au point G, ne limitant plus que les communes d'Occquier et de Bonsin; de ce point par une ligne longue de sept cent soixante trois mètres, au point H, borné au bois dit Bougnalot et enfin par une ligne droite longue de trois cent soixante un mètres, encore séparatoire entre les communes d'Occquier et de Bonsin, au point de départ A.

Le pétitionnaire offre aux propriétaires fonciers une indemnité de vingt cinq centimes par hectare.

LA DÉPUTATION DES ÉTATS DE LA PROVINCE DE LIEGE,

EN EXÉCUTION DE LA LOI DU 21 AVRIL 1810, ET DE L'ARRÊTÉ ROYAL DU 18 SEPTEMBRE 1818,

ET D'APRÈS LA DÉPÊCHE MINISTÉRIELLE DU 11 JUILLET 1820; ARRÊTE :

1° Les collèges des bourgmestres et échevins des villes de Liège, Ypres et Huy et de la commune d'Occquier, feront afficher pendant quatre mois consécutifs, la demande en concession ci-dessus analysée; ils feront aussi publier cette demande, chaque dimanche, à l'issue de l'office, devant la porte de la maison commune et de l'église paroissiale.

2° Les oppositions et les demandes en concurrence seront admises devant nous jusqu'au dernier jour du 4me mois de publication; il pourra être pris au bureau des mines de

l'administration provinciale, plus ample connaissance de la demande dont il s'agit.

3° Immédiatement après l'expiration du quatrième mois, les autorités susnommées nous adresseront les certificats constatant les publications et affiches, ainsi que les oppositions qui pourront leur être parvenues.

Le présent sera inséré dans deux des journaux de la province et expédié aux collèges prédesignés.

En séance à Liège, le 8 octobre 1836. Présens : MM. baron Vandenstein, gouverneur-président, baron de Lauberts, Bellefroid, Boussemart, Waltéry, de Colard Trouillet, et Warzée, greffier des états.

Pour expédition conforme : Le greffier provincial, F. N. J. WARZÉE. 1389

PROVINCE DE LIÈGE.

Entretien des routes neutres et communes.

AVIS.

MERCREDI 26 juillet 1837, à onze heures du matin, à la maison blanche, il sera procédé par les délégués du gouvernement Belge et Prussien, à l'adjudication publique par soumission et aux enchères, des travaux d'entretien ordinaire à exécuter en 1837, sur les parties des routes neutres et communes aux deux royaumes ci-dessus mentionnés.

Le devis d'après lequel il sera procédé à cette adjudication est déposé à l'hôtel du gouvernement à Liège, à la régence Royale Prussienne à Aix-la-Chapelle et dans les bureaux de M. les ingénieurs en chef des ponts et chaussées des deux gouvernemens.

A Liège, le 4 juillet 1837.

BOURSES.

AMSTERDAM, LE 22 JUILLET.

Table of market data for Amsterdam, including exchange rates for various currencies and commodities like gold and silver.

ANVERS, LE 24 JUILLET.

Table of market data for Antwerp, including exchange rates and prices for various goods.

RÉSUMÉ DE LA BOURSE D'ANVERS DU 24 JUILLET 1837.

Les fonds Espagnols ont été faibles à notre bourse de ce jour. Ardoin ouvert 19 1/2 3/8 19 1/4 3/8 1/4 et reste argent au comptant. Primes à un mois 20 3/4 dont 1 o/o P. On a fait peu d'affaires.

BRUXELLES, LE 24 JUILLET.

Table of market data for Brussels, including exchange rates and prices for various commodities and stocks.

VIENNE, LE 15 JUILLET.

Métalliques, 105 5/32. — Actions de la Banque, 1368 0/0.

MARCHÉ DE LIEGE DU 24 JUILLET 1837.

Froment vieux, Phectolitre, 16 18. Seigle vieux, id., 12 22.

Imprimerie de J.-Bte. Nossert, rue du Pot-d'Or, n° 622, à Liège.